

COMBAT RÉPUBLICAIN

Numéro 45

Bulletin d'information de la
Gauche Républicaine

A SAVOIR

HORS OSLO, POINT DE SALUT.

Ariel Sharon a remporté les élections palestiniennes... Six ans après sa provocation de l'esplanade des Mosquées à Jérusalem qui a déclenché la deuxième Intifada, après le siège de Yasser Arafat à Ramallah, après la destruction des infrastructures de l'Autorité palestinienne – par ailleurs corrompue et divisée en clans rivaux -, après la construction du mur en Cisjordanie, Sharon a fait triompher l'unilatéralisme israélien. Faute d'interlocuteur, et le Hamas n'en est pas un tant qu'il ne renoncera pas au terrorisme et à son objectif de détruire Israël, le gouvernement de Tel Aviv a les coudées franches pour cantonner les Palestiniens sur une portion réduite des territoires occupés depuis 1967. Et annexer la partie colonisée de la Cisjordanie. Que cette stratégie soit lourde de menaces pour l'ensemble de la région n'échappera à personne. N'en déplaise aux apprentis sorciers des deux camps, il n'est pas de solution au conflit sans un retour à l'esprit des accords d'Oslo : deux peuples, deux Etats viables et sécurisés dans un Moyen-Orient enfin pacifié.

UNE OPA EN ACIER.

Le premier groupe sidérurgique mondial, Mittal Steel, propriété du milliardaire indobritannique Lakshmi Mittal, a lancé une OPA hostile sur l'européen Arcelor, qui emploie 30 000 salariés en France. Malgré les dénégations de Mittal, un rachat se traduirait sans nul doute par des licenciements, comme cela s'est produit à chaque acquisition de nouvelles entreprises par le groupe. Or avec EADS dans l'aéronautique, Arcelor est l'un des rares acquis industriels de l'Europe, bâti au terme de restructurations qui ont coûté des milliards d'euros de fonds publics dépensés à perte et des centaines de milliers de suppressions d'emplois. Alors M. Villepin, vous avez dit « patriotisme économique » ? Eh bien, au pied du mur on voit le maçon...

PRES DE 900 MILLIARDS D'EUROS.

C'est le montant des emprunts que lèveront 41 Etats européens en 2006, selon l'agence de notations Standard & Poor's, pour combler les déficits budgétaires et surtout pour rembourser les emprunts du passé. L'Italie, dont la dette publique équivaut à 107% du PIB, devrait emprunter 202 milliards d'euros, l'Allemagne 158 milliards et la France 119, 5 milliards.

EDITO: LA JUSTICE EN MAL DE LA REPUBLIQUE

Outreau, morne plaine... Ce Waterloo judiciaire a bouleversé la France et suscité de nombreuses interrogations sur l'état de la justice. Le Parlement a même désigné une commission d'enquête pour qu'elle auditionne tous les acteurs de ce déni, anciens prévenus et magistrats. Une commission parlementaire... Il serait grand temps, en effet, que la représentation nationale se penche sur le fonctionnement – et les multiples dysfonctionnements – du pouvoir judiciaire, qui présente la double caractéristique de ne pas émaner des suffrages populaires et de ne pas être directement contrôlé par des élus. Cherchez l'erreur...

Cependant, on peut raisonnablement douter de l'efficacité des travaux de cette commission, ainsi que de sa volonté d'aller au-delà du show médiatique qui nous est offert en guise de « transparence ». Il y a en particulier quelque chose d'indécent à citer à comparaître le juge Burgaud en présence des treize acquittés, au grand régal des télévisions, mais sans que cette mise en scène garantisse la moindre avancée pour aller au fond du problème.

Comment ne pas donner raison au Père Wiel, l'un des anciens prévenus injustement accusés, qui refuse d'assister à l'audition du juge et s'en explique ainsi dans le Monde du 30 janvier : « Ce que j'ai regretté à Saint-Omer, c'est justement l'ambiance désastreuse des débats dans l'enceinte de la cour d'assises. J'ai assisté à un véritable « dégueulis » - et je pèse mon mot - d'émotions, dont j'ai souffert pendant neuf semaines. Je désirais que l'on se situe au niveau des faits, ce fut rarement le cas. (...) Le juge Burgaud deviendra le bouc émissaire désigné au peuple responsable de toutes les insuffisances de l'institution judiciaire ». Un seul homme défaille, et voilà pourquoi votre justice est muette ! Si la commission parlementaire se fourvoie dans cette direction, elle aura complètement raté sa cible. Mais sans doute vise-t-elle délibérément à côté...

Dans le même temps, un procès plus discret s'est ouvert concernant le financement occulte de l'ex-RPR via l'office HLM de la Mairie de Paris. On se rappelle les épisodes rocambolesques qui ont jalonné l'instruction de cette affaire, jusqu'au dessaisissement du juge Halphen, lequel avait eu l'immense tort d'incriminer Jacques Chirac. Aucun des responsables politiques de l'époque n'est cité à comparaître.

Et l'on touche là l'un des grands maux dont souffre l'institution judiciaire, sa dépendance du pouvoir exécutif sans que celle-ci puisse être équilibrée par le contrôle des élus du peuple. En découle une impunité dont jouissent les détenteurs du pouvoir, à commencer par l'actuel président de la République qui pourrait bien, après 2007, répondre de plusieurs chefs d'accusation.

Or cette impunité au sommet de l'Etat a de calamiteuses conséquences sur l'esprit civique de nos concitoyens. Comment chapitrer les jeunes tentés par la commission d'actes délictueux s'ils constatent que contrairement à l'un des fondements de la République, la loi ne s'applique pas de la même façon à tous ?

Il est donc grand temps de réformer la justice à l'aune des principes républicains. Et pour commencer, il faut lui donner les moyens nécessaires à son exercice. Loin des délires des libéraux qui veulent « dégraisser » la fonction publique sans prendre en compte le coût social de cet amaigrissement de l'Etat, il y a urgence à recruter un personnel judiciaire en plus grand nombre afin de diminuer la durée des procédures, qui est en France l'une des plus longues d'Europe. Des réformes « techniques » sont également souhaitables, au dire

des juges eux-mêmes, notamment en matière d'instruction et de mise en accusation.

Mais surtout, il faut instituer un encadrement et un contrôle permanent de l'institution judiciaire par les élus. Une France républicaine ne doit plus tolérer que l'un de ses pouvoirs institutionnels échappe aux règles élémentaires de la démocratie. Cette vaste refonte de la justice sera l'une des composantes de l'avènement de la VIème République, qu'avec nombre de femmes et d'hommes de gauche nous appelons de nos vœux.

HUMEURS: « LA OU EST LA PROPRIETE, LA EST LE POUVOIR ». Extraits de la tribune libre publiée dans l'Humanité du 12 janvier par Anicet Le Pors, ancien ministre (PCF) du gouvernement Mauroy. Du plus grand intérêt.

La propriété est un pouvoir. Un pouvoir des hommes sur les choses et, par là, un instrument possible de domination des hommes sur d'autres hommes. Question cruciale dont l'importance n'a pas diminué : il suffit pour s'en convaincre de lire la presse quotidienne pour constater que les enjeux de pouvoir impliqués par les changements de propriété des capi-taux des grands groupes n'ont jamais connu une telle dimension. Les capitalistes s'intéressent à la question de la propriété. Comment expliquer, dans ces conditions, que la propriété publique ne soit plus abordée par les forces anticapitalistes que de manière défensive, en réaction aux privatisations auxquelles la gauche plurielle elle-même a apporté une contribution remarquable, au point qu'un quotidien a pu titrer sans être démenti: «Lionel Jospin privatise plus qu'Alain Juppé»?

Il fut un temps, pourtant, où l'observation méthodique du mouvement du capital constituait pour la gauche, et tout particulièrement pour le Parti Communiste Français, la pierre angulaire de ses constructions économiques et politiques. Cette nécessité aurait-elle diminué aujourd'hui ? Certainement pas, tout au contraire. Ce qui s'est passé, c'est que l'idéologie libérale en faveur d'une « économie de marché où la concurrence est libre », combinée avec l'obsession de la repentance vis-à-vis du régime soviétique, a asphyxié la recherche sur les questions de l'Etat assimilé à l'étatisation, laissant désemparé face, par exemple, à la suppression du Commissariat général au plan, à l'abandon du Conseil national d'évaluation et à la mise sous tutelle de la direction de la prévision. C'est cette même posture qui a conduit à considérer que l'ouverture du capital des entreprises publiques à des financements privés n'était plus une « question taboue ».

Ce laisser-aller idéologique a de graves conséquences aussi bien théoriques que sociales. Il est d'autant plus dommageable qu'il se produit au moment même où se confirme la nécessité de traduire dans la réalité un besoin grandissant de solidarité internationale dans les domaines les plus divers : gestion des ressources du sol et du sous-sol, protection de l'écosystème mondial, télécommunications, recherche scientifique, échanges culturels... dont la définition et l'organisation collective ne peuvent relever que de la mise en commun des capacités afférentes des Etats-

nations dans le cadre de règles de droit communes. Celles-ci ne pourraient éluder la question de l'établissement de services publics au niveau planétaire dans les domaines précités et, par là, la question du patrimoine commun de l'humanité sur lequel ils devraient reposer. Le XXIème siècle pourrait être ainsi l'âge d'or des services publics, et la France serait tout naturellement appelée à jouer un rôle important dans leur conception, vu sa tradition en la matière.

Dans cette perspective, la justification d'une propriété publique étendue demeure solidement fondée. Elle est d'abord politique : il s'agit de faire pièce à la domination du capital, d'assurer la cohésion sociale et de créer les meilleures conditions d'une citoyenneté affranchie. Elle est ensuite économique, car seule la propriété publique permet de développer des stratégies pluriannuelles, d'impulser un volontarisme d'ordre public dans l'administration des choses, de prendre correctement en compte les externalités. Elle est enfin sociale et culturelle, parce que la propriété publique concourt à la « démarchandisation » des rapports sociaux et que le secteur public a permis l'élaboration de statuts des personnels dont la base réglementaire prend le contre-pied des relations contractuelles inégales du secteur privé.(...)

La tentation existe aujourd'hui, prenant prétexte du bilan mitigé des nationalisations de 1982 et de l'effondrement du socialisme réel, d'en déduire que, parce que la propriété publique n'est pas suffisante, elle ne serait pas nécessaire, et d'en relativiser l'importance au profit d'une réflexion sur l'immatériel, le management et la gouvernance. Cette approche appelle une triple critique. Premièrement, elle conduit à donner la priorité à la gestion sur le pouvoir, validant par là les délégations de service public (type Régie des transports de Marseille) et la prolifération d'autorités administratives indépendantes (telle que l'Autorité de régulation des télécommunications), ces modalités constituant autant de démembrements de l'Etat. Deuxièmement, elle évacue les aspects stratégiques les plus globaux au nom d'une désétatisation de principe et d'une confuse « intervention citoyenne » ; or les principales justifications de la propriété publique se situent au niveau de la société tout entière, là où s'apprécie l'intérêt général. Troisièmement, elle fige le concept de propriété dans une acception purement juridique (...)